

protections et sauvegarde du Seigneur, qui donnait les provisions toutes les fois qu'il y avait vacance d'administrateurs ».(1)

« On ignore l'époque de la fondation et le nom du premier bienfaiteur. Il n'est, dans les Archives (communales), question de l'hospice, qu'à partir de 1512. Cependant, il est incontestable que la fondation est bien antérieure. Les familles de Montmorency, et plus tard de Grèves ont, par leurs libéralités, maintenu assuré, le service hospitalier. Les biens de l'hospice et de la maladrerie, consistaient en une maison, et en terres sises à Gandelu, Chézy-en-Orxois, Saint-Gen-goulph, et en rentes peu importantes »(2).

« La maladrerie avait été remise à l'ordre des Chevaliers de St Lazare, mais le Duc de Gesvres avait obtenu un arrêt ordonnant qu'elle lui serait conservée, qu'il en jouirait et que l'argent serait distribué aux pauvres de la paroisse.

« Le seigneur nommait un administrateur des biens, et le curé faisait tous les ans, un rôle des pauvres à qui l'on distribuait un secours en argent, plus ou moins considérable ».(1)

« Les biens de l'Hôtel-Dieu et de la Maladrerie servent aujourd'hui en grande partie, de dotation au Bureau de Bienfaisance de la commune, qui possède un droit à un lit à l'Hôtel-Dieu de Neuilly-St-Front »(2).

LES MALADRERIES DE L'ANCIENNE THIERACHE SITUÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVINS

Les lieux dits : Mémoire de la Terre

L'apport de la Société Archéologique de Vervins et de la Thiérache est un travail collectif : recherche dans les ouvrages des historiens de l'Aisne, A. Martin et Mien-Péon de Rozoy, Melleville, l'Abbé Pécheur, A. Matton, A. Piette, Demasures, Ed. Duflot, Ed. Michaux et de divers auteurs dans les bulletins des sociétés historiques ; recherche sur le terrain par les investigations de membres de la société et enfin par un questionnaire distribué, grâce à la bienveillance de M. Chériet, sous-préfet de l'arrondissement de Vervins et aux réponses positives de MM. les Maires de seize communes qui ont envoyé des croquis, d'après les documents communaux de lieux-dits révélateurs : la maladrerie, Saint Ladre, etc... Qu'ils en soient ici remerciés.

Pour comprendre l'éparpillement des petites ladreries rurales dont le recensement encore incomplet, est donné ci-après, il est nécessaire de rappeler l'aspect extrêmement boisé de l'ancienne Thiérache.

(1) Histoire de Gandelu par Narre - Annales de la Société Historique de Château-Thierry 1875.

(2) Histoire de Gandelu par Pinchelin - Annales de la Société Historique de Château-Thierry 1888.

Après les temps barbares la vaste forêt primitive dont notre région est issue, avait repris ses droits et recouvert les ruines de la civilisation Gallo-romaine mais dès les Xe et XIe siècles les abbayes en avaient, à grand effort, recommencé le défrichement. Dans les essartages, les larges éclaircies, tout un peuple de bûcherons, de « cendreux » et de charbonniers, de rouliers, de gardeurs de troupeaux et de laboureurs de lourde argile, rendue à la charrue, construisait, à nouveau des huttes, des hameaux, des villages.

La lèpre était connue, en Occident, dès l'antiquité et devait être déjà assez répandue dans nos régions pour que Charlemagne édicte diverses mesures à son sujet. Nos familles paysannes à la vie précaire et mal nourrie, étaient au Moyen-Age, déjà touchées par la contagion.

La lèpre ou sa recrudescence, fut probablement vite décelée. L'étude des lieux-dits montre des maladreries situées de préférence près d'un château, d'une abbaye, d'un prieuré, d'une Commanderie ou Templerie. Nul doute que l'initiative et l'autorité des châtelains, du clergé, n'aient imposé les premières mesures pour protéger les gens sains et soigner les malades. Il faut rappeler aussi l'intervention compétente des Templiers, des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, revenus se fixer en Europe à la fin des croisades et qui avaient l'expérience de la lèpre. Tous ces notables ne tardèrent pas à organiser le premier moyen vraiment efficace contre la contagion : l'isolement du malade.

Aux improvisations locales succédèrent bientôt des léproseries officielles et l'administration communale se substitua, non sans difficultés parfois, à la bonne volonté châritable des seigneurs et du clergé.

Pour répondre à des objections faites, disons qu'en Thiérache le lieu-dit « maladrerie » correspond rarement à une de ces léproseries importantes et bien rentées (telle celle de Guise-Lesquielles) mais plutôt à une « maison des lépreux » (les Autels) ou, plus simplement encore à un terrain qui leur était assigné, un enclos où étaient édifiées quelques cabanes, qu'on devait brûler ainsi que leur pauvre mobilier, au départ du malade. Ces emplacements aux abords des villages sont généralement compris dans l'angle de plusieurs chemins : un calvaire parfois leur fait face (Plomion, Hauteville). La plupart des léproseries petites ou importantes sont placées à proximité d'un point d'eau : source, fontaine (du Ladre à Origny), d'un ruisseau (l'ancienne Sambre au Nouvion-en-Thiérache) ou mieux encore d'une rivière (Hirson, Guise, Monceau-sur-Oise). Les habitants ne paraissaient pas craindre la maladrerie très proche de la localité et de nos jours encore le terme « rue de la maladrerie » qui y conduisait, reste en usage (St-Gobert, Macquigny, Origny, Any).

L'arrondissement de Vervins compte actuellement 132 communes où se répartissent 140.000 habitants, mais il ne couvre pas toute la Thiérache du XVIII^e siècle qui mordait sur l'arrondissement de Laon, le Nord, les Ardennes et un peu la Belgique. Pour rester dans le cadre départemental, nous devons élaguer notre liste et ne donner que les communes de l'Arrondissement de Vervins où l'on trouve le souvenir des ladres.

ANY-MARTIN-RIEUX

(Canton d'Aubenton - 620 habitants, nombreux hameaux)

Sur le plan cadastral il y a un lieu-dit la « maladrie » situé en dehors de l'agglomération, à l'écart ; il est relié au chemin vicinal allant du centre d'Any au hameau de la Malaise par un chemin rural large et bordé de vieilles et fortes haies, dit chemin « de la maladrie » ; un ruisseau, le Baudry, traverse le lieu-dit qui est limité par l'angle de deux chemins.

Nous n'avons pas de pièces d'archives nous précisant s'il y avait en ce lieu une maladrerie juridiquement distincte de celle de Rumigny, localité voisine appartenant aux mêmes seigneurs. La famille de Rumigny était en effet coseigneur d'Any avec les chanoines de Liège suivant les termes d'un accord de 1236. La baronnerie de Rumigny et d'Any formait un tout qui fut vendu en 1478. Il y avait à Rumigny une maladrerie à 700 mètres du centre de cette localité, sur le chemin de l'Abbaye de Bonne-Fontaine : en 1618, Charles de Lorraine mit les Minimes de Guise en possession des maladries d'Hirson et de Rumigny. En 1680, l'Archevêque de Reims autorisa la démolition de la Chapelle Saint-Laurent devenue sans utilité depuis la suppression de cette maladrerie. (A. Martin, tome II page 310)

AUBENTON

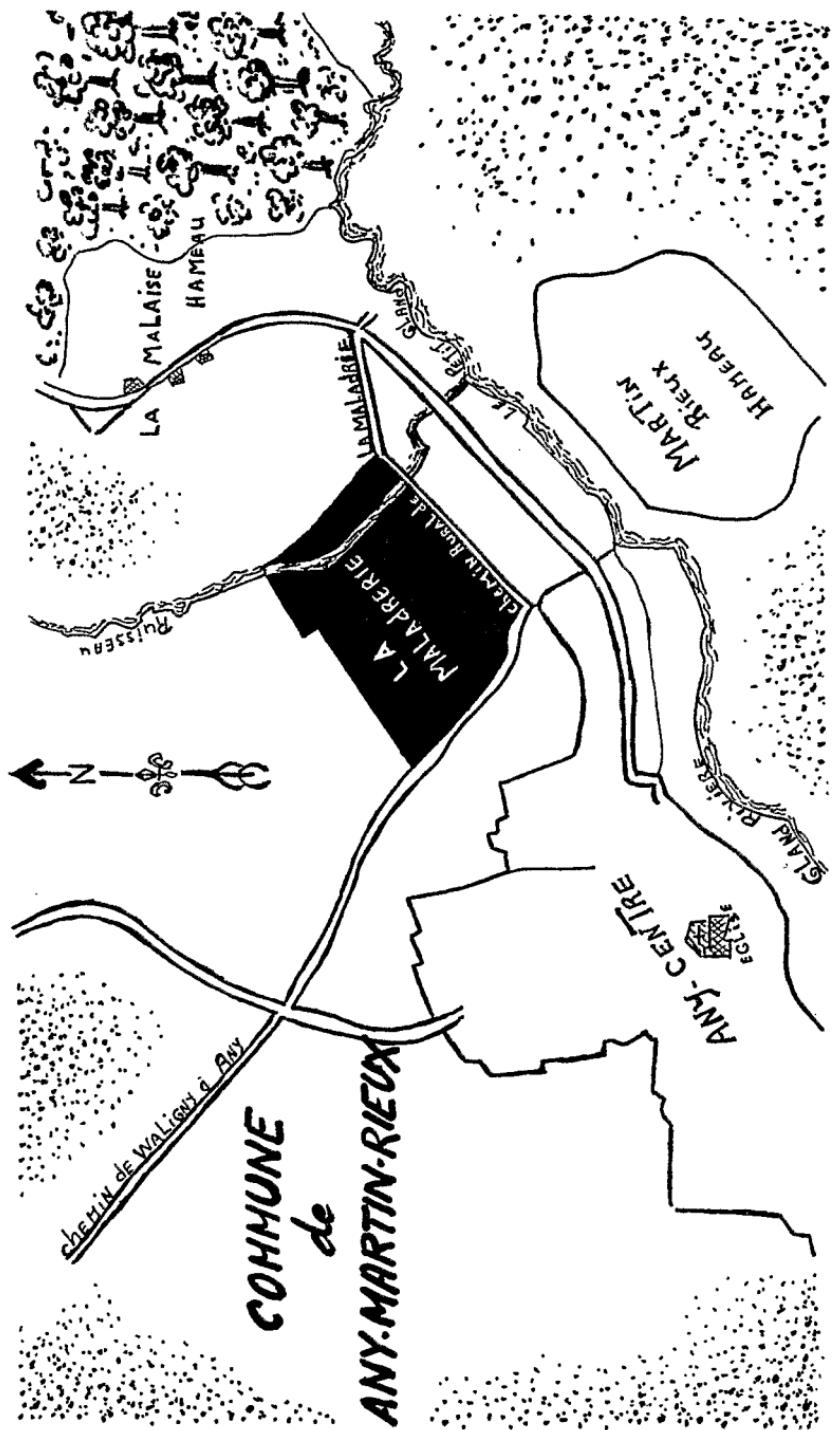
(Canton - 1088 habitants)

Il y avait à Aubenton une léproserie comportant 300 F. de rente (Dr. Mouret-Dessains : communication au Conseil Général - session de 1855). Cette léproserie se rattache sans doute à l'œuvre des béguiques car en 1271 Pensilie, fille de feu Henri de Lambery lègue 20 sols aux béguiques de cette ville (Ch. Pire, histoire d'Aubenton) et nous savons que ces béguiques avaient également des maisons à Guise, Le Nouvion et Landouzy-la-ville où elles soignaient les pauvres malades et les lépreux.

LES AUTELS

(146 habitants)

Le cartulaire de Saint-Martin de Laon (tome II, page 341, cité par A. Martin, tome I, page 305) nous indique l'emplacement où, en 1214, se trouvait la maison des lépreux. L'abbé de Bonne-Fontaine en précisant les limites du domaine de l'Abbaye note alors : la borne placée sur le chemin de Bonne-Fontaine aux Autels, et de là, de borne en borne, suivant qu'elles sont placées autour de nos terres jusqu'à celle qui se trouve le long du chemin, près de la maison des lépreux.(usque ad illas que sita est justa viam, propedomus leproserus).



BRUNEHAMEL

(Situé actuellement dans l'Arrondissement de Laon).

Un texte de 1665 rapporté dans le Bulletin de la Société, de Géographie de l'Aisne - (n° 50, année 1897) - nous précise parmi les droits du Seigneur, Claude de Villelongue : en cas de mort d'un lépreux toutes les bêtes à quatre pieds et les meubles à quatre coins qui se trouvaient dans sa propriété étaient confisqués au profit du seigneur.

BRAYE et HARY

La léproserie de cette localité comportant une rente de 500 F. a été réunie ultérieurement à l'Hôtel-Dieu de Vervins. (Dr. Mouret-Desains).

LA CAPELLE

La léproserie de La Capelle comportait une rente de 100 F. (renseignement Pierre Sergent)

ETREAUPONT

En 1268, Jean de Châtillon, Seigneur de Guise, fait des donations aux maisons-Dieu et maladreries de Guise, Hirson, Wimy, Le Nouvion et Etréaupont.

LA FLAMENGRIE

(Canton de La Capelle)

Parmi les biens de l'Abbaye de St-Denis à la Flamengrie et à La Capelle (le rapport étant de 1.400 livres pour la première et 600 livres pour la seconde) il y avait la chapellenie de la léproserie de La Flamengrie que cite Félibien (histoire de Saint-Denis, 1706) mais cette chapellenie de la léproserie ne rapportait rien par elle-même (Meurgey de Tupigny) La Chapelle St-Lazare.

GUISE

(Chef lieu de Canton)

Guise où se trouve le château des Ducs de Guise, était sous l'ancien Régime la capitale de leurs domaines en Thiérache. Lesquielles, plus vieille localité, avait un château que le comte de Hainaut rasa en

1170. Lesquielles avait une foire dès 1171, Guise seulement à partir de 1482. L'importance de ces localités et leurs foires justifiaient l'existence d'une maladrerie.

Sur une planche de l'*histoire de Guise de l'Abbé Pécheur*, dite plan directeur de 1744, on distingue, en bas à droite, la maladrerie située vers le faubourg St-Lazare ou St-Ladre qui prit son nom de l'église de la maladrerie, dédiée à St-Lazare. Les bâtiments de cet établissement qu'on croit antérieurs à 1256, ne disparurent entièrement qu'au XVII^e siècle. La léproserie était commune à Guise et à Lesquielles et se trouvait entre la rue Sadi-Carnot et le chemin qui descend au Familistère, à l'emplacement occupé par la maison Carette-Cordier, les écuries de la fonderie et le cimetière. La Chapelle St-Lazare était établie à la limite des terroirs de Guise et de Lesquielles (manuscrit d'Ed. Duflot, page 70)

Dès 987 il y avait une léproserie à Guise. Dans une charte de bienfaisance des seigneurs de Guise, qui étaient en relation étroite avec l'Abbaye de Saint-Michel Rochefort, il est fait don de 10 sous aux lépreux de Guise (Pécheur, page 155)

En 1191, Aselvie, (mère de Jacques d'Avesnes), qui possédait les domaines de Guise, Lesquielles et Hirson, fait des donations à la maladrerie, comme aux hôpitaux et églises (A. Matton, *histoire de Guise*, page 48)

Le cartulaire de l'Abbaye de Foigny nous précise qu'en 1243, Gilbert, doyen de Guise déclare l'accord intervenu entre l'Abbaye St-Vincent de Laon, le curé de St-Germain et Lesquielles, d'une part, et le Maître et les frères de la léproserie de Guise d'autre part, sur la dîme d'une vigne dans la clôture de la dicta maison des lépreux, en donnant aux susdits trois assines (assini) de blé chaque année à la St-Remy, jour de la décollation de Saint-Jean Baptiste.

Au XIII^e siècle la léproserie reçut d'importantes donations de la famille de Châtillon, ainsi d'ailleurs que les maisons-Dieu et hôpitaux de Guise et Lesquielles : en 1268 Jean de Châtillon, Seigneur de Guise et Lesquielles par son testament lègue à la maison-Dieu de Lesquielles... et à la maladrerie de Guise et Lesquielles vingt sols de rente à prendre sur les bourgeoisies de la ville. (cartulaire de l'Abbaye de Foigny). En 1270, Alix de Bretagne, épouse d'un Châtillon lègue des biens aux lépreux (Ed. Duflot, annales de Lesquielles). En 1279 Jean de Châtillon octroie une charte ; il admet le conseil de la ville à juger en dernier ressort toutes les questions qui intéressent le pays dont elle est la capitale, ainsi il veut, par exemple, que les villes de Guise et Lesquielles puissent faire entrer les lépreux dans la maladrerie de Guise, ou les en faire sortir, comme elles le jugeront convenable (recueil des Bollandistes : *vita B. Ursebald episcope Gislois Thierscensis*)

En 1291, par testament, Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, dame d'Avesnes et de Guise ; donne à la maladrerie de Guise XV livres, à la maison-Dieu de Guise L livres pour acheter les nécessités « as povres ». (Bulletin Thiérache 1849).

En 1303, Hugues de Châtillon, son successeur lègue LX sols de rente à ladite léproserie (Bulletin Thiérache 1873, page 122) C'est la même année, en 1303, qu'une sentance arbitrale met la léproserie sous la juridiction du maire et divers actes du XIVème siècle nous montrent les préoccupations matérielles de ceux qui géraient la léproserie : en 1330 réclamation des curés, châpelains, gouverneurs d'hôpitaux et de maladreries contre l'emprise fiscale de la féodalité (Matton, histoire de Guise, Page 137 et page 256)

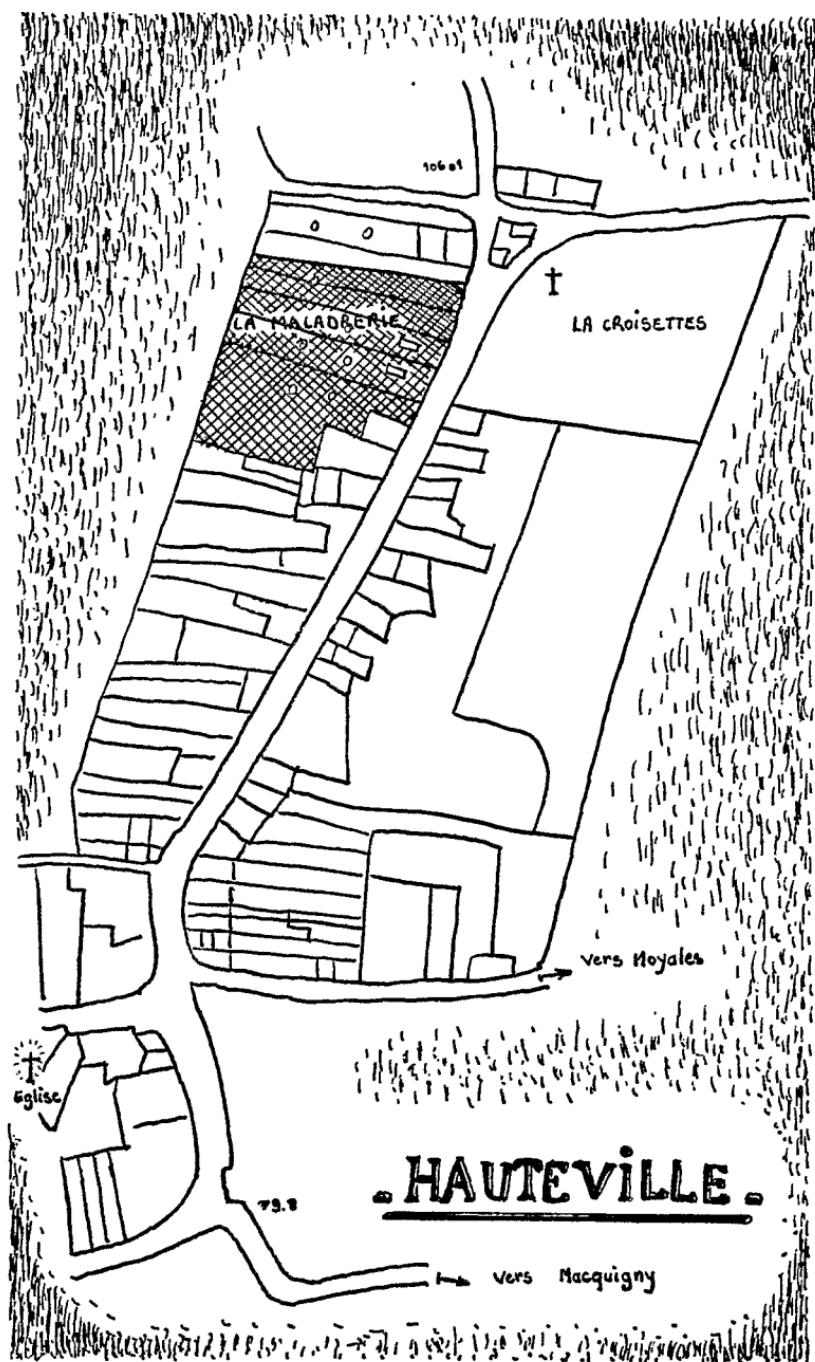
En 1376, discussion sur des échalas pris au bois du Fay pour vendanges au pressoir St-Ladre. En 1376, reconnaissance de Jean Blanques administrateur de la maison St-Ladre de Guise et Lesquielles qu'elle ne peut prendre de quoi faire du mortier dans le domaine de Courcelles. 12 mai 1376. Le domaine de Courcelles, actuellement encore ferme importante, appartenait à l'Abbaye de Fesmy (Archives communales de Guise, page 86)

En 1389, les reliques de Preuve et Grimonie sont reçues par Gribert Châpelain de la léproserie de Guise (Pêcheur p. 200)

Le silence se fait ensuite sur la maladrerie de Guise. Son histoire se continuait dans les archives remises aux Minimes de Guise en 1613. Comme nous le dit A. Matton, « fidèle à ses opinions religieuses, Charles de Lorraine voulut extirper les hérésies pour ramener le peuple à sa religion et aux « bonnes mœurs ». Intimement convaincu que les Minimes fondés par Saint-François de Paule éclaireraient les populations ignorantes, il attira les religieux de cet ordre à Guise, en leur assurant d'abord les moyens suffisants pour la construction d'une chapelle et des bâtiments indispensables à la vie commune. Il leur conféra les biens de la maladrerie de Guise (et des maladreries d'Hirson Martigny, Rumigny etc...) sous la condition expresse de nourrir et entretenir les lépreux natifs de cette ville, qui se présenteraient. Cette maladrerie possédait des immeubles à Lesquielles et la ferme de Robbé comprenant 384 jalois, 41 verges : un tiers en terres, bois et prés. Il est probable que Lesquielles avait le même droit d'admission des lépreux. (A. Matton hist. de Guise, Tome 1, page 388) union dans la pensée que les Minimes se montreraient très charitables envers les pauvres. Le cardinal du Péron, grand amonier de France, renonça à ses droits sur la maladrerie de Guise. L'histoire ne dit pas ce que pensaient les communes dépouillées des biens de leurs maladreries car la léproserie de Guise (réunie à l'hôpital en 1789) avait 2.000 F. de rente. Nous aurions pu être mieux renseignés sur les réactions des communes frappées par les Ordonnances de François 1er, d'Henri IV et par la suppression définitive des léproseries en 1695, si les archives des hôpitaux de Guise et de Vervins n'avaient été brûlées ou dispersées au cours des dernières guerres.

HAUTEVILLE (Canton de Guise - 119 habitants)

On trouve à l'extrémité de la localité un lieu-dit la Maladrerie, en face d'un calvaire, cet emplacement ne comporte pas de constructions.



Les parcelles de terre en longueur, par leur alignement de chaque côté d'une rue principale, semblent indiquer un bois défriché. (Renseignements et croquis Mairie)

LA HERIE
(Canton d'Hirson)

Une adresse donnée il y a 40 ans porte : « la maladrerie, près maison Bernard »... désignation inconnue en 1969.

HIRSON

(Chef de Canton - 12.460 habitants) La chapelle du Château d'Hirson fut mise, par le Seigneur de Guise, sous la dépendance de l'Abbaye de St-Michel ainsi que la léproserie du lieu. (Pécheur hist. de Guise, page 56) Une sentence arbitrale rendue entre l'abbaye de Bucilly et Alix dame de Rozoy précise que : « la chapelle et la maison des lépreux d'Yreçon appartenaien à cette dernière (A. Martin, Rosoy, page 361).

D'après un acte de 1191, les domaines de Guise, Lesquelles et Hirson resteront avec leurs dépendances à Adelvie. Celle-ci donne en 1204 aux lépreux d'Hirson, d'Avesnes et de Guise chacune 20 sous (A. Matton hist. de Guise, page 388)

La maladrerie bénéficia également des libéralités d'Eléonore dame de Saint-Quentin en 1197 et de Louis VIII entre 1223 et 1226.

En 1618 Charles de Lorraine mit les minimes de Guise en possession des léproseries d'Hirson et de Rumigny (Ardennes)

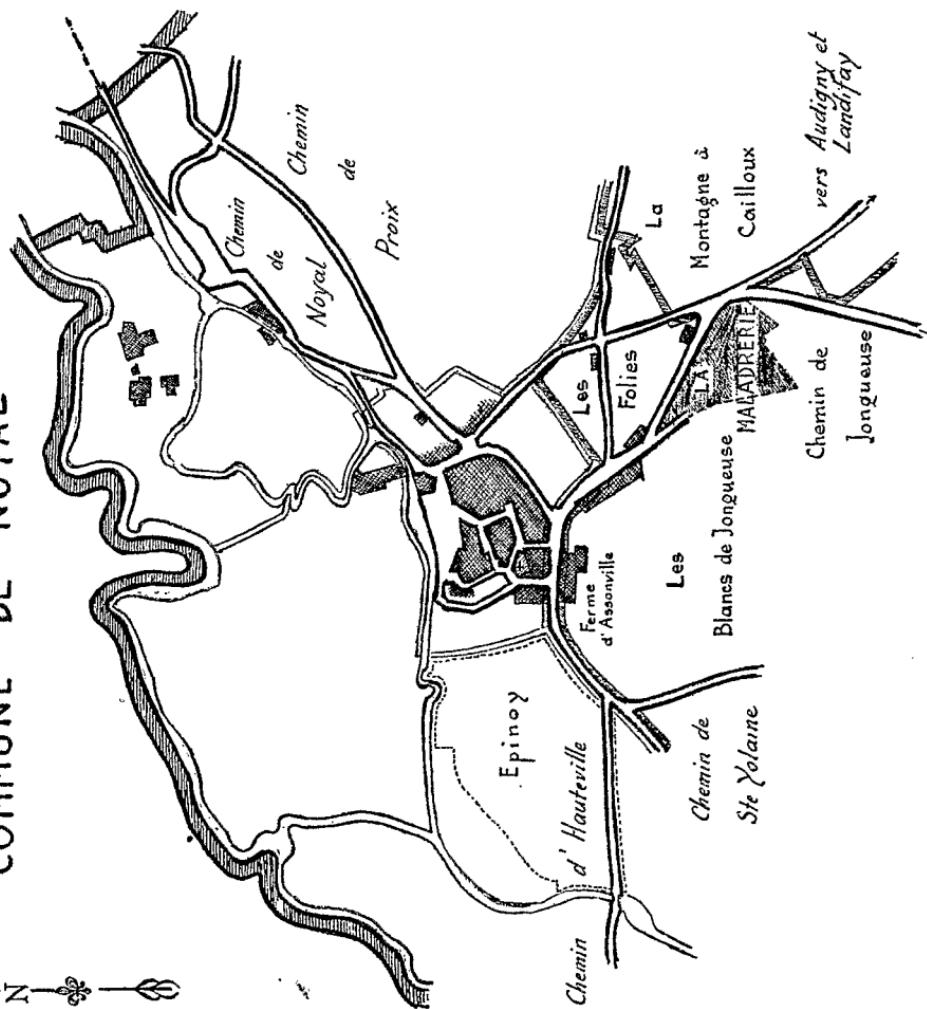
La maladrerie était établie au S.E. du Château dont elle était séparée par le bief du moulin, se trouvant dans la prairie, séparée du bourg par un second bief qui existe encore ; la langue de terre sur laquelle elle se trouve communiquait à la rue du Prieuré. La maladrerie avait une chapelle Ste Marie-Madeleine. (Dr. Mouret-Desains - Croquis et renseignements, Carnoy et histoire d'Hirson de Desmasures, page 20 et 29).

LANDOUZY-La-VILLE
(Canton d'Aubenton)

En 1168 Raoul 1er de Coucy, seigneur de Vervins fonda cette localité sur une grande cense de l'Abbaye de Foigny et d'accord avec elle. « A cette place vinrent aboutir quatre rues principales, coupées par des rues latérales et ornées de divers établissements, ayant pour la plupart une destination pieuse ; c'était un Hôtel-Dieu, une maladrerie,

COMMUNE DE NOYAL D'HAUTEVILLE

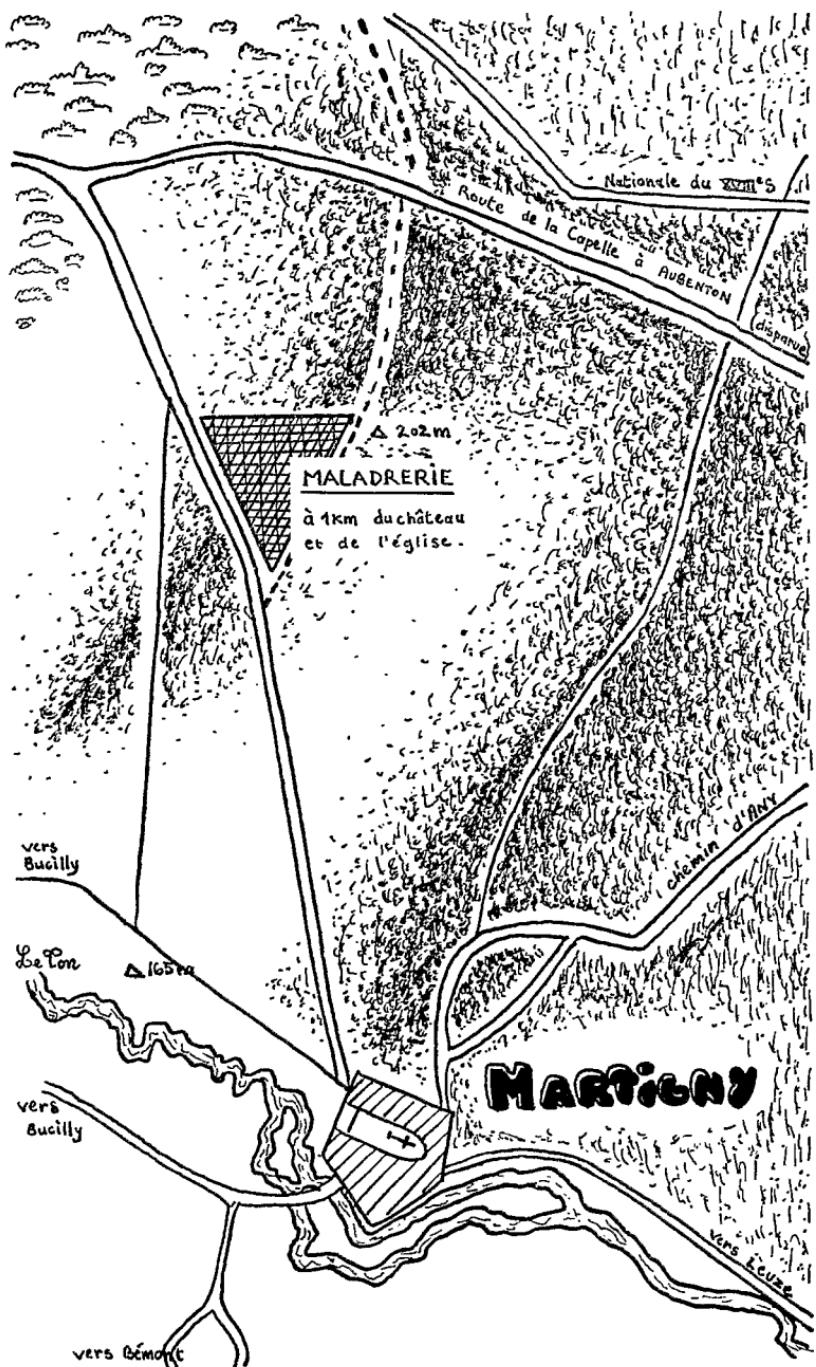
N



Parcelle
du Plan
cadastral
de
Macquigny,
relevé en
1825

C.B. 1969

vers la route de Guise à Saint-Quentin



un couvent de Cordeliers et une maison de Béguines. Chacun de ces établissements fut doté de quelques biens ». (A. Piette, hist. l'Abbaye de Foigny - 1847)

Les biens de la maladrerie figurent au terrier établi en 1581 à 1592 (renseignements Carnoy) ; les archives départementales conservent des baux d'immeubles de la maladrerie, de 1614 (liste établie par M. Dumas).

LESQUIELLES-SAINT GERMAIN.

Voir Guise car la maladrerie de Guise-Lesquelles était commune à ces 2 localités.

MACQUIGNY

(Canton de Guise - 515 habitants)

Il existe un lieu-dit la maladrerie ; cette pièce de terre à laquelle conduit encore un large chemin bordé de quelques maisons, qui se perd ensuite, simple sentier, dans la nature, s'étend à l'extrémité du village, vers le Sud dans le triangle de terrain pris entre la route de Jonqueuse et le chemin de la maladrie.

En 1825 aucune construction n'existe sur ce lieu-dit et au moyen-âge cette petite ladrerie était plus isolée encore. (Renseignements Abbé Bouchoir, curé de Macquigny)

En 1618, Charles de Lorraine fit les Minimes de Guise en possession de l'importante chapelle de Hardecourt, sise à Macquigny, laquelle probablement assurait un chapelain à la maladrerie.

MARFONTAINE

(Canton de Sains - 140 habitants).

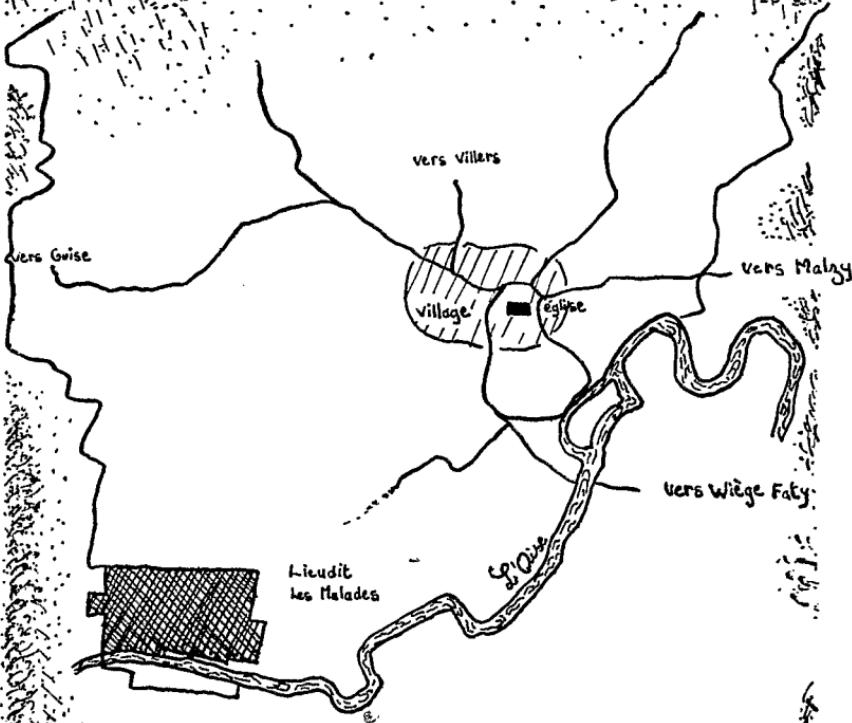
Il y avait une maladrerie qui comportait 300 F. de rente et qui paraît avoir été réunie à celle de Laon. Cette petite commune est près d'un château et d'une forêt de 400 hectares (Dr. Mouret-Desains)

MARTIGNY

(Canton d'Aubenton - 561 habitants)

Nombreux hameaux. En 1197, Eléonore comtesse de St-Quentin donne aux lépreux d'Yreçon 20 sols et à ceux de Martigny 10 sols de rente en aumône perpétuelle. (renseignements Carnoy) En 1618 Charles

Monceau sur Oise
(partie sud)



- Relevé sur le cadastre -
établi le 1^{er} Mai 1826



de Lorraine mit en possession les Minimes de Guise de chapelles de moindre importance, telle Martigny. (A. Matton, histoire de Guise, page 388)

Nous trouvons en 1612 une déclaration des biens du terrier de Martigny-en-Thiérache, de même entre 1631 et 1641 un bail des Minimes de Guise pour les biens de la maladrerie qui leur avaient été donnés par le Duc de Guise.

D'après le croquis cadastral une parcelle de terre lieu-dit la maladrerie, à l'angle de deux chemins sur une hauteur sans eau, répond mal aux emplacements habituels mais s'interpose utilement entre le village et une route très passagère de La Capelle à Aubenton. A rapprocher de la « maison des lépreux » des Autels qui est à proximité d'un grand chemin de Paris à Namur, d'après les cartes du XVIIIème siècle.

MENNEVRET

(Canton de Wassigny)

Une charte de 1217 conservée aux Archives de l'Aisne indique la présence dans cette commune d'une maladrerie.

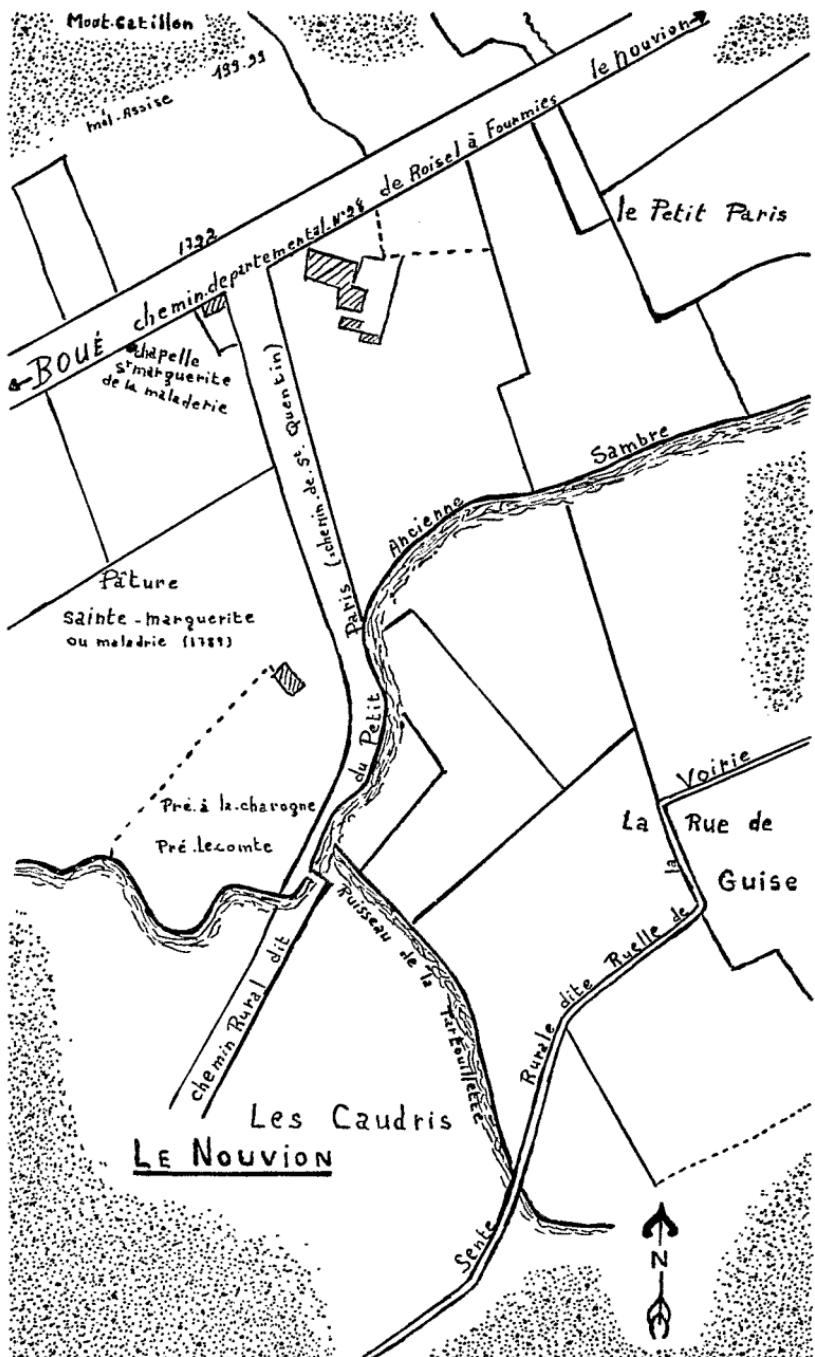
MONCEAU-SUR-OISE

(Canton de Guise - 178 habitants)

Sur l'ancien cadastre il y a un lieu-dit « les malades ». Une monographie de la commune publiée vers 1885 indique un lieu-dit qui peut rappeler un fait intéressant, c'est une portion de prairie dite « les malades », les récits des familles rapportent qu'il y avait au Nord-Ouest de Faty (village voisin) une maladrerie dont on retrouve les fondations dans les terres aujourd'hui cultivées, et que ce terrain lui aurait appartenue. Il fut, plus tard abandonné à la chartreuse du Val-St-Pierre qui possédait une certaine portion du territoire ». Ces terres sont à l'heure actuelle des prairies. Le nom du lieudit a disparu avec la rénovation du cadastre. Ce terrain est tout à fait au bord de l'Oise.

MONDREPUIS 1170

Jacques d'Avesnes seigneur de Condé, Leuze, Landredies, Trélon, épouse Adeline, dame de Guise et de Lesquielles, il bâtit en 1170, avec Louis, Abbé de Bucilly, le village de Mondrepuis qui était à l'origine une métairie. (Pécheur, histoire de Guise III, Page 240) Sur un plan du camp antique du Câtelet est indiqué « ruisseau de la maladrerie » il descend de la rue d'Ardenne et de la ferme Morgret et se jette dans la Marnoise. (Bulletin de la Thiérache, tome VII page 200) A rapprocher de la fondation de Landouzy-la-ville ; ce village est doté aussi d'une maladrerie.



NEUVE MAISON

(Canton d'Hirson)

Les archives de l'Aisne conservent des baux d'immeubles de maladrerie concernant cette commune.

LE NOUVION-EN-THIERACHE

(Canton)

L'ouvrage de Jean d'Orléans, duc de Guise, : « Les anciens lieux-dits de la commune du Nouvion-en-Thiérache, publié en 1903, page 32, nous précise les dénominations suivantes pour la léproserie du Nouvion. Cette maladrerie était située au Sud du chemin du Nouvion à Boué, proche le vieux chemin de St-Quentin. Le cadastre indique encore : Chapelle sainte Marguerite, mais elle a disparu.

Capellaria in domo leprosorum 1259, arch. Aisne G2 - Capellaria domus leprosarice de Nouvion Sanctoe Marguaretee, 1511 (fonds Picardie, 78 folio 349 B.N.) la pature sainte Marguerite ou maladrie, 1789. (Arch. Canon notaire) Le vieux chemin de Saint-Quentin existe encore, l'ancienne Sambre coule à proximité et à 200 m sur la colline se trouve le Mont Câtillon avec vestiges de constructions, qui pourrait correspondre à la Templerie du Nouvion. Une maison de Béguines figure dans les testaments des Châtillons.

ORIGNY-EN-THIERACHE

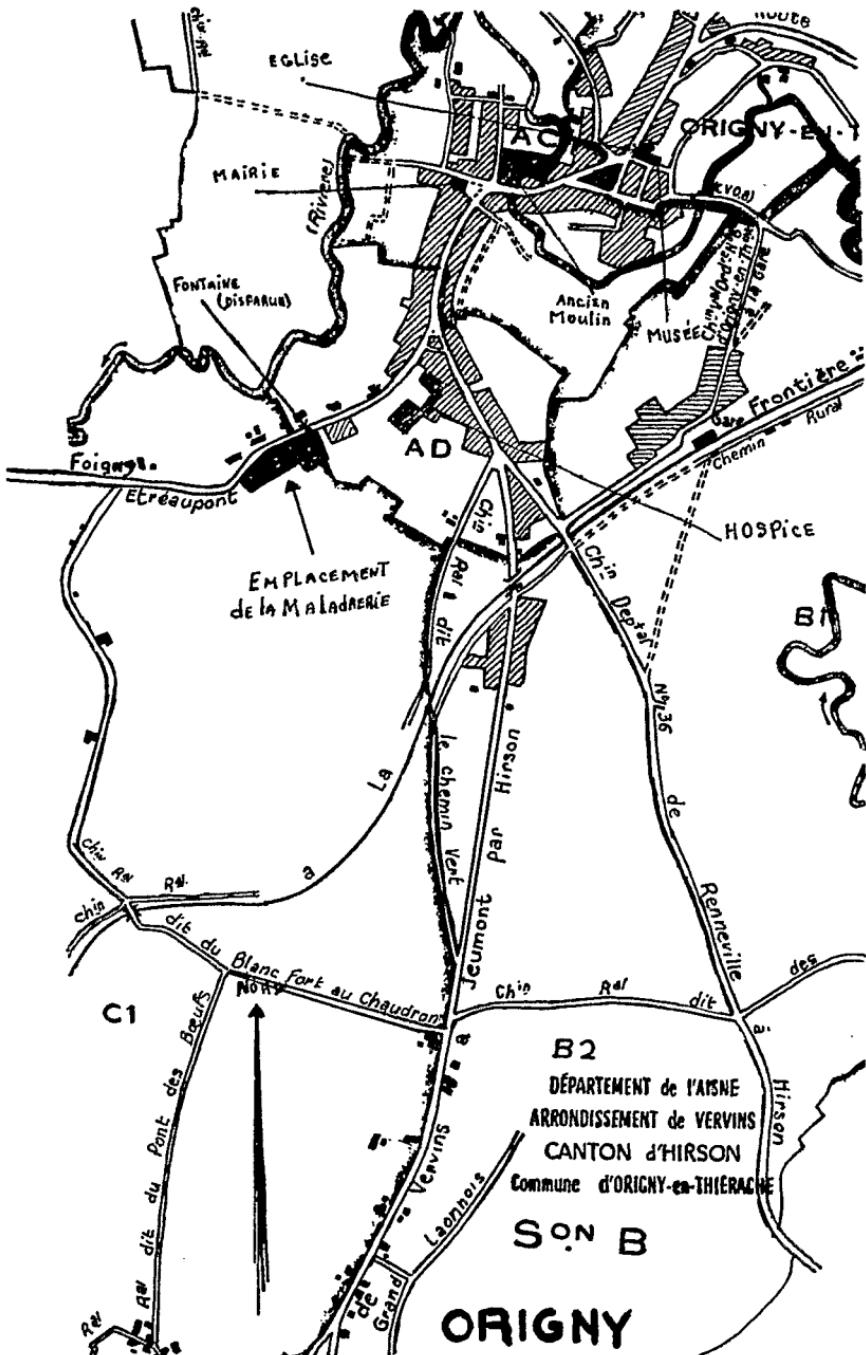
(Canton d'Hirson 1861 habitants)

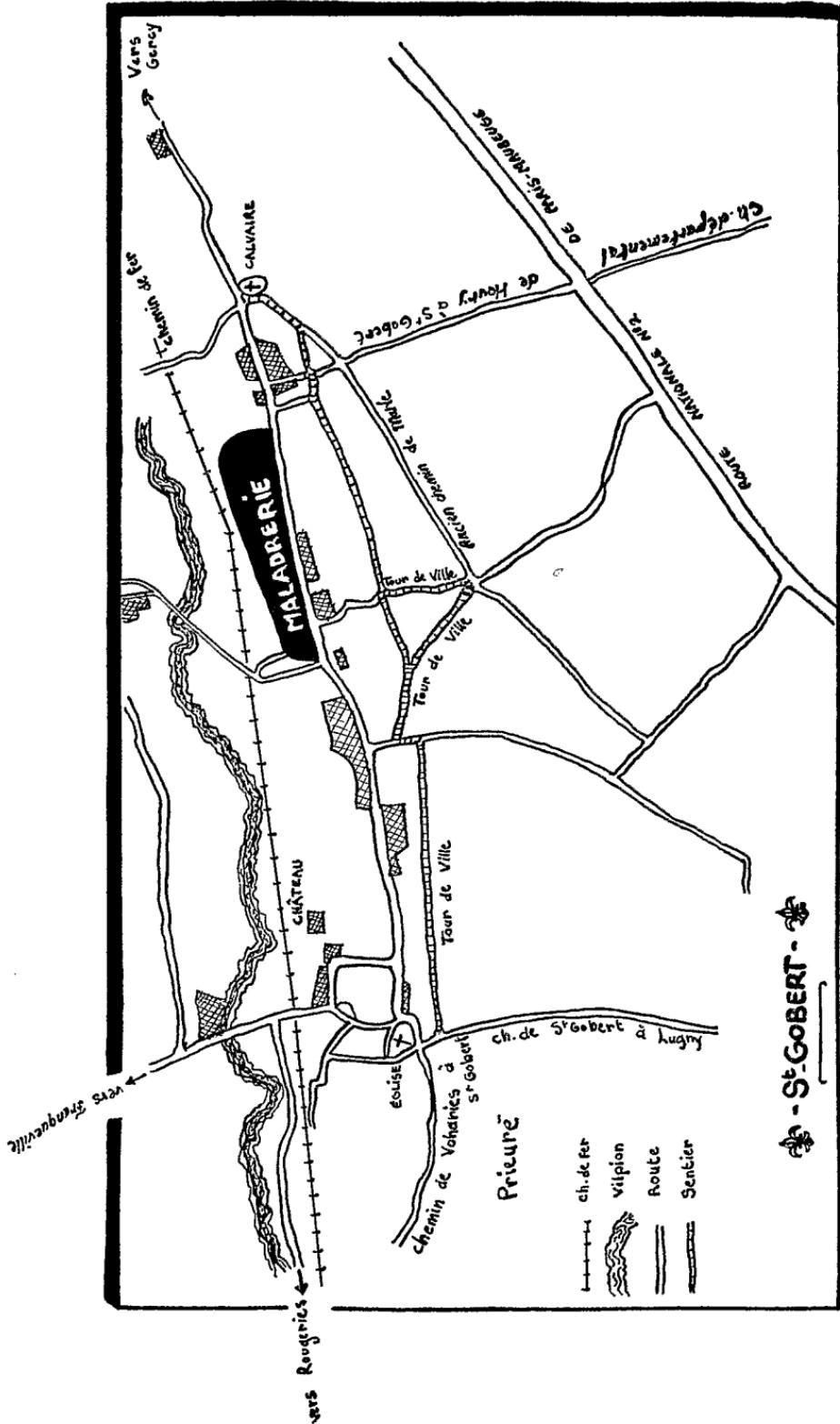
Il y aurait eu une maladrerie à Origny. Dans les documents qui nomment les seigneurs d'Origny depuis 1126, il n'y a pas trace de donations aux maladreries, mais l'Abbaye de Foigny, peut-être fondatrice de la maladrerie se trouve sur la même voie, à cinq kilomètres. Michaud dans son histoire d'Origny, page 34, indique que la municipalité d'Origny installa des lépreux dans quelques chaumières établies dans la rue de la maladrie à l'endroit où se trouve l'habitation de l'auteur de ces lignes (écrit en 1879) sur le petit cours d'eau que formait la fontaine du champ Mayeur ou fontaine du Ladre, aujourd'hui disparue (Michaux, histoire d'Origny, page 34). A proximité de la rivière le Ton. (renseignements Mairie)

PLOMION

(Canton de Vervins, 681 habitants)

Mentionné en 1135 et dépendant du comté de Bancigny. Il y avait une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696 ; Une grande parcelle de terre située à 1 km de l'église, près du ravin de la Comtesse, à proximité d'un calvaire, porte le nom « la maladrerie » (Renseignements Mairie et Carnoy)





PRISCES

(Canton de Vervins, 163 habitants)

Un lieu-dit Saint Ladre est situé entre Prisces et Rogny près d'un calvaire. La maladrerie de Prisces aliénée le 5 novembre 1602 par les commissaires d'Henri IV a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins par lettres patentes de décembre 1696 (Renseignements Mairie). Les Archives de l'Aisne conservent une énumération des biens de la maladrerie de Prisces (Archives de l'Aisne). D'après un état de situation vers 1723 « jamais Vervins n'a joui de la maladrerie de Prisces, l'Hôtel-Dieu de Marle s'en est emparé à la force, dès le temps de la donation » Prisces fit un procès en revendication de ses biens, qu'elle perdit.

ROCQUIGNY

(Canton de La Capelle)

Les gorges des pauvres (terres contournées par l'Helpe) à un kilomètre en aval de Rocquigny comportèrent un lieu-dit la maladrerie, près de l'Abbaye de femmes de Clairfontaine (renseignements Carnoy)

SAINT-GOBERT

(Canton de Sains, 374 habitants)

Dès le Xème siècle existait à St-Gobert un prieuré de Bénédictins de l'Abbaye de St-Denis. (A. Matton note que la maladrerie était située près du lieu-dit « sept bois » (non retrouvé). D'après le croquis cadastral la maladrerie se trouvait à l'emplacement de l'actuel bureau de tabac-épicerie, au centre du village, à l'angle de la rue principale, rue de la maladrerie. Ruisseau proche. (renseignements Mairie)

VERVINS

(Chef lieu d'arrondissement, 3069 habitants)

Est le Verbinum ou Vironum gallo-romain, étape de la voie romaine de Reims à Bavai. Carte de Peutinger, iti. d'Antonin.

En 1168 Raoul 1er de Coucy fit entourer la ville de murailles de grès, flanquées de vingt-deux tours et de trois portes. Près de la porte Marloise se trouve l'Hôtel-Dieu. Succéda-t-il à l'ancienne maladrerie qu'en 1311, Enguerrand, sire de Coucy, dota d'un revenu de vingt sols ? (Méra, Vervins au Moyen-Age, page 37). Des sources abondantes coulaient dans deux maisons voisines du premier petit hôpital, transformé depuis en chapelle. Serait-ce l'emplacement de la maladrerie ? « En 1573, Jean et Jacques de Coucy, seigneurs de Vervins ont cédé aux habitants cette petite maison pour servir d'Hôtel-Dieu (où s'entassaient onze lits, et deux malades par lit). Cette maison n'avait alors que cent-vingt-sept livres de revenu, avec lequel seulement elle a exercé la

charité envers les pauvres jusqu'en 1695, temps de la réunion des maladreries voisines ». (Etat des biens dressé en 1766 et cité par le Dr. Prenant bull. Thiérache, tome 1, page 68)

« A cette époque Louis XIV voulut augmenter les revenus des hôpitaux de ses places frontières et rendit le célèbre édit (10 juin 1695 et lettres patentes du 26 février 1697) qui supprimait les léproseries devenues inutiles, et réunissait en général aux hôpitaux et en particulier à l'Hôtel-Dieu de Vervins les biens et revenus des « maladreries de Prisces, Plomion, Lappion, Sainte-Croix, Sissonne, Neufchâtel, et Nizy-le-Comte, pour être lesdits revenus employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres malades, à la charge de satisfaire aux prières et services des fondations dont peuvent être tenues lesdites maladreries, et de recevoir les pauvres malades des lieux de leur situation à proportion des revenus unis ». (Voir Etat des biens de 1766)

La « Situation de l'Hôpital en 1752 » nous donne quelques chiffres : « Fermages des maladreries unies à l'Hôpital par arrêt du conseil privé du roi, du 10 juin 1695 : Maladrerie d'Aubigny-Ste Croix affermée 110 livres ; celle de Neufchâtel, 399 livres ; celle de Plomion, 150 livres ; celle de Sissonne 114 livres, celle de Lappion 15 livres, ensemble.. 788 livres. Maladrerie de Nizy-le-Comte affermée 18 jalois de blé, évalué à 4 livres, soit 72 livres.

Il n'est pas de notre propos de donner tous les éléments recueillis sur les réclamations, revendications et procès des communes ci-dessus nommées. Neufchâtel réclama une copie de l'arrêt de Louis XIV, cette copie fut prise sur le grand parchemin signé du roi, conservé précieusement de nos jours par l'Hôtel-Dieu de Vervins (le texte est publié dans le bulletin Thiérache, tome XII 1889)

WIEGE-FATY

Il y avait en ce lieu une maladrerie et les Archives de l'Aisne possèdent des actes de 1614 concernant les baux d'immeubles appartenant à la maladrerie.

WASSIGNY

D'après le cadastre de 1852, il existe à WASSIGNY un lieu-dit la maladrerie, aux abords de l'agglomération limité, comme celà est fréquent par l'angle de deux chemins. (croquis de la Mairie, d'après le cadastre de 1852)

WIMY

(Canton d'Hirson)

Le cadastre actuel de même que le cadastre de 1830 ne signale aucun lieu-dit se rapportant à la maladrerie de WIMY. Pourtant, vers 1268, eu lieu l'établissement d'une maladrerie sur le territoire de WIMY. Jean de Châtillon comte de Blois et sire d'Avesnes lui fit un legs de vingt sols de rente. En 1613 les biens de la maladrerie sont remis aux

Minimes de Guise. Une maladrerie existait encore en 1700 et recueillait les malades et les vieillards de la paroisse « *extraits d'une monographie de l'abbé Leveau, curé, 1905. ren. F. Monvoisin.* »

CONCLUSIONS

Cette énumération qui comporte forcément des renseignements discontinus, reste pour nous le témoignage un peu effacé d'un grand effort collectif de défense, au cœur des moindres villages, pour protéger la population contre le mal de la lèpre mais aussi pour garder malgré leur mise à l'écart rigoureuse, les pauvres lépreux en des endroits proches de leurs familles et de leur lieu de vie habituel. Si les léproseries officielles ont soigné plus efficacement un grand nombre de malades, nous retiendrons des maladreries rudimentaires de la Thiérache leur caractère humainement, familièrement charitable, au sein de la terre natale et leur souvenir conservé par cette terre même, dans les lieux-dits des vieux cadastres, qui sont, comme l'a dit un de nos modernes géographes « La mémoire de la terre ».

H. NOAILLES

Société Archéologique de Vervins et de la Thiérache

Bibliographie :

La Thiérache, bulletin de la Société Archéologique de Vervins, tomes cités.

Ed. Fleury : Les creutes lazarets dans « Antiquités et monuments de l'Aisne » pages 32 - 85, 86 tome 1.

G. A. Martin : Essais historiques sur Rozoy-sur-Serre chp. IV Maladreries t. I pages 433-436 t.II p. 332-334. 1863.

Mien-Péon : Le canton de Rozoy, 1887.

Alfred Demasures : Histoire d'Hirson 1883.

Alfred Demasures : Histoire des communes du canton d'Hirson. 1863.

L.H. Catrin Notes historiques 1870 (sur le canton du Nouvion).

Ed. Michaux : Histoire d'Origny-en-Thiérache 1894.

Ed. Duflot : Annales de Lesquielles-St Germain, manuscrit inédit.

Abbé Pécheur : Histoire de Guise.

A. Matton : Histoire de Guise 1898

Jean d'Orléans, duc de Guise : Les seigneurs de Nouvion-en-Thiérache 1906.

Jean d'Orléans, duc de Guise : Anciens lieux-dits.

Paul Lacroix : le moyen-âge et la renaissance.

E. Lavisse : Histoire de France vol. II, t. II : Les croisades.

Les historiens vervinois : A. Piette E. Mennesson, Dr A. Penant, Ch. Méra.

Dr Mouret-Desains, médecin chef de l'Hôtel-Dieu de Marle : Observations présentées au Conseil Général session de 1855. Imp. Papillon Vervins 1855.

P. Boiteau : Recensement sommaire des maladreries de l'Aisne

Sté de Géographie de l'Aisne : numéro 50 - 1897.
